



RAPPORT ANNUEL

DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

2021



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



TABLE DES MATIÈRES

L'ANNÉE VUE PAR NOTRE PRÉSIDENT	4
LES ADMINISTRATEURS	5
Fédération québécoise	5
des chasseurs et pêcheurs	5
L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE	7
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs	7
Héritage faune	7
Sécurité nature	7
Faits saillants	8
Mise à jour de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune	8
Participation active à l'élaboration des plans de gestion	9
Mise en place d'un plan d'action de soutien aux membres	9
Réalisations relatives à la chasse	10
Préparation à l'élaboration des plans de gestion	10
Cerf de Virginie	12
Oiseaux migrateurs	14
Couvre-feu : demande au MSP d'autoriser la chasse au dindon et à l'Oie des neiges	16
Sortie publique au sujet de la chasse en milieu périurbain	16
Modification dans la section Chasse du site Quebec.ca	17

Réalisations relatives à la pêche	18
Demande de retirer le bar rayé, population du fleuve, de la liste des espèces en péril	18
Demande de participation à un comité consultatif sur le bar, population du sud du golfe du Saint-Laurent	20
Espèces en péril : réponse au MPO au sujet du saumon et du bar rayé	21
Forum d'action sur l'eau : participation au groupe de travail sur les lacs	23
Actions liées aux enjeux politiques	24
Des gains dans la mise à jour de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	24
Participation à la dernière phase de consultation sur la Politique gouvernementale sur la faune	26
Moratoire inéquitable sur la chasse dans la réserve faunique La Vérendrye	27
Questions aux partis politiques à la veille des élections fédérales	28
Participation à l'analyse de l'encadrement du lobbying au Québec	29
Conservation de la faune et mise en valeur	30
Accès au territoire et partage	30
Espèces aquatiques envahissantes	31
Maladies de la faune	32
Stratégie sur la gestion des forêts	35
Comités	36
Comité Oiseaux migrateurs	36
Comité Chiens de chasse	37

Rayonnement et mise en valeur	38
Mise en valeur du raton laveur : dernière étape	38
Relève à la pêche avec Cyril Chauquet	39
Chasseurs généreux	39
L'application Zone chasse mise à jour	39
Nouveaux partenariats	40
Événements	41
Membres	42
Membres individuels	42
Membres organisationnels	42
Soutien aux membres	43
RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES	44
Reconnaissance des moniteurs bénévoles	44
Moniteur national 2021	44
Moniteurs régionaux	44
Reconnaissance des bénévoles de la FédécP	44
Membre à vie	44
Membre honoraire	44
Reconnaissance d'une association	45
Mérites	45
Reconnaissance attribuée par d'autres organisations	45
Prix Harfang des neiges — MFFP	45

L'ANNÉE VUE PAR NOTRE PRÉSIDENT



Marc Renaud
Président de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Plusieurs ont considéré l'année 2021 comme le jour de la marmotte. Les défis liés aux contraintes sanitaires, aux activités virtuelles, aux activités annulées se sont répétés. Mais nous étions mieux préparés. Les dossiers ont repris leur cours : élaboration de plans de gestion, consultations et comités ont eu lieu, comme prévu.

Un événement majeur s'est produit : l'actualisation de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune. C'est LA loi qui gouverne les activités des chasseurs et des pêcheurs. Nous avons participé activement au processus de modification et nous sommes fiers des gains réalisés, entre autres : un cadre d'amendes moins sévère, des clarifications quant à la recherche de gibier la nuit avec des appareils d'éclairage et des bases pour mettre en place un projet pilote améliorant les conditions de recherche d'un gibier avec chien.

L'année 2021 a aussi annoncé les couleurs des défis qui nous attendent : un premier moratoire sur la chasse à l'original pour les non-Autochtones a donné lieu à des revendications pour conserver le droit des Québécois à la chasse. Nous continuerons à faire tout notre possible pour collaborer avec les autorités et retrouver une chasse équitable pour tous.

Parmi les variables difficiles à prévoir : l'intérêt exacerbé pour la chasse et la pêche en temps de pandémie se poursuivra-t-il au-delà des restrictions de voyage? Avec tous les efforts mis sur les activités pour la relève, nous sommes au moins sûrs de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour continuer d'attirer de nouveaux adeptes.



LES ADMINISTRATEURS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Marc Renaud
Président provincial

Gérard Gagnon
Bas-Saint-Laurent

Michel Bouchard, trésorier
Saguenay—Lac-Saint-Jean

Bob Bélanger
Capitale-Nationale

Pierre Caron, secrétaire
Mauricie

François Vanasse
Estrie

Rodolphe La Salle, vice-président
Outaouais

Nathalie Dallaire
Abitibi-Témiscamingue

Gilles Couture
Côte-Nord

Alain Poitras
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Jean-Claude Marcoux
Chaudière-Appalaches

Robert Chartrand
Lanaudière

Michel L. Fortin
Laurentides

Claude Lapointe
Montréal—Laval—Montérégie

Yvon Courchesne
Centre-du-Québec

Daniel Nadeau
Membre coopté

Jean Fink
Membre coopté

Merci au président sortant
du Bas-Saint-Laurent :
Serge LeRoy Audy



L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Alain Cossette, *directeur général*
Stéphanie Vadnais, *directrice générale adjointe*
Michel Baril, *biologiste*

HÉRITAGE FAUNE

Alain Cossette, *directeur général*
Hélène Baron-Gauthier, *coordonnatrice*

SÉCURITÉ NATURE

Alain Cossette, *président-directeur général*
Éric Vallières, *directeur général adjoint,*
responsable provincial PESCOF
Jessica Bouchard, *agente de soutien aux membres*
Lise Duchesneau, *adjointe administrative*
Jessika Guay-Plamondon, *agente à la comptabilité*
Line Guillemette, *agente à la comptabilité*
Christina Leclerc, *agente de bureau PESCOF*
Édith Rosa, *agente de bureau PESCOF*
Martin Savard, *coordonnateur à la formation*
Emily Vallée, *coordonnatrice aux communications*

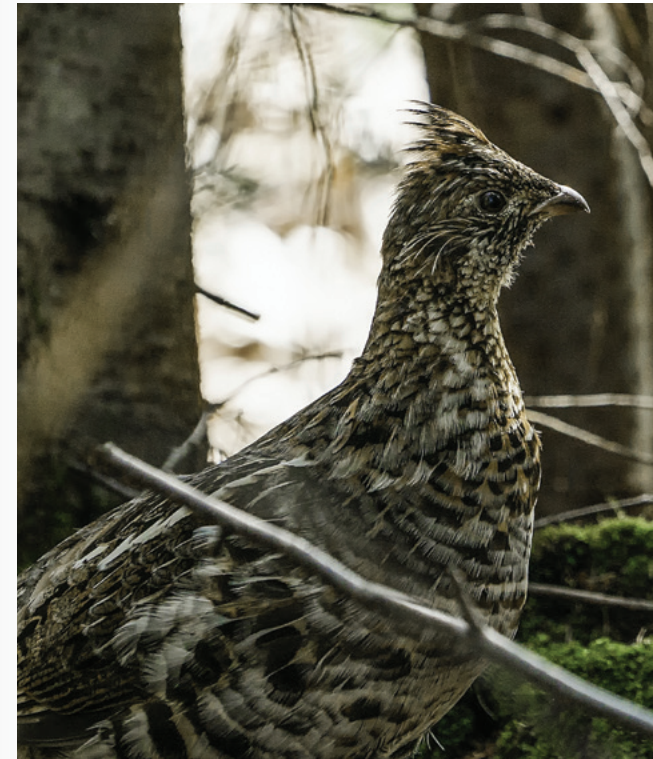
FAITS SAILLANTS



MISE À JOUR DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

La FédéCP a participé de façon active aux consultations sur le projet de loi 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives. En déposant un mémoire à la commission des Transports et de l'Environnement et en participant à une audition en commission parlementaire, la FédéCP a réussi à convaincre les membres de cette commission d'apporter quelques modifications importantes à la version finale qui a été ultérieurement adoptée par le Parlement du Québec.

La FédéCP a plaidé que le projet, initialement rédigé afin de cibler plus strictement les braconniers et d'établir un cadre sévère d'amendes pour les personnes prises en infraction, imposait d'inutiles restrictions pour la vaste majorité des utilisateurs qui sont respectueux des règlements. L'expérience démontre que l'éducation des personnes est le meilleur outil pour assurer la pérennité des espèces.



PARTICIPATION ACTIVE À L'ÉLABORATION DES PLANS DE GESTION

Au cours de l'année, la FédéCP s'est préparée au lancement de l'élaboration des plans de gestion de l'orignal et du petit gibier en diffusant des sondages auprès des chasseurs. Les résultats ont ensuite été compilés et soumis à chaque régionale afin de pousser l'analyse et d'ajouter des commentaires.

Cette préparation exhaustive a été suivie par l'amorce des travaux d'élaboration du plan de gestion avec les partenaires de la Table nationale de la faune. Le processus d'élaboration est toujours en cours.



MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION DE SOUTIEN AUX MEMBRES

Face aux défis et aux contraintes imposées par la pandémie aux bénévoles, la FédéCP s'est penchée sur une méthode pour soutenir les actions des bénévoles dans le contexte actuel et dans le futur. La démarche a commencé par un sondage sur les besoins précis des bénévoles impliqués auprès de la FédéCP et de ses organisations membres.

Par la suite, une agente de soutien aux membres a été embauchée pour mettre en place des actions concrètes comme des infolettres régionales pour faire rayonner les actions bénévoles et une communauté d'échange pour partager des outils pertinents et de bonnes pratiques.

RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE

PRÉPARATION À L'ÉLABORATION DES PLANS DE GESTION

Orignal

À l'automne 2021, le MFFP a lancé les travaux d'actualisation du plan de gestion de l'orignal. Comme le plan 2012-2019 était en prolongation, des ajustements étaient attendus.

La FédéCP s'était préparée avec attention pour travailler sur ce plan de gestion, sous la gouverne de M. Alain Poitras, porteur du dossier. Une consultation populaire à l'hiver 2020 avait tout d'abord permis de recueillir les sujets sur lesquels les chasseurs souhaitaient qu'un sondage provincial soit mené. Ce sondage, diffusé à l'été 2021, a permis de cibler quelques éléments que la majorité des 8000 répondants souhaitaient voir en application dans les prochaines années.

Voici ces suggestions :

- Maintenir les modalités d'alternance de prélèvement de la femelle et le tirage au sort annuel des permis de chasse à la femelle comme outils de gestion et choisir entre les deux mesures au niveau régional.
- Prévoir, dans le plan de gestion, la possibilité de dissocier le veau du mâle pour avoir la possibilité de le protéger dans les secteurs où cette protection pourrait favoriser la croissance de la population.

- Instaurer, dans les zones où le tirage au sort des permis de chasse à la femelle pourrait être appliqué, le partage du permis de chasse à la femelle qui permettrait la chasse de groupe en vertu d'ententes écrites.
- Instaurer la possibilité qu'un chasseur puisse demander un changement de zone de son permis, pourvu qu'il n'ait pas connu de succès préalablement, comme cela est possible dans certaines circonstances dans certains territoires structurés.
- Entreprendre dès maintenant les processus qui mèneront rapidement à la signature d'ententes formelles entre le gouvernement et les nations autochtones concernant l'exploitation de l'orignal.
- Éliminer la notion d'expédition de chasse. Cette notion est très mal comprise des chasseurs.

Au départ, la démarche entreprise par le Ministère était différente de la méthode habituelle. Alors qu'on s'attendait à ce que le Ministère présente un bilan étoffé des résultats du dernier plan de gestion, autant d'un point de vue de l'état des populations et des récoltes que de la satisfaction des chasseurs, c'est plutôt un exercice de collecte des préoccupations des chasseurs et des organisations, basées sur des perceptions, qui a été amorcé.

Les démarches sont toujours en cours. La FédéCP souhaite minimalement que soit étudiée la possibilité d'utiliser le tirage au sort pour les permis de chasse à la femelle dans d'autres zones que la 1 (Gaspésie).



Petit gibier

Le plan de gestion du petit gibier étant à terme depuis plus de trois ans, il est aussi en cours d'actualisation. Comme l'avait fait remarquer le porteur de dossier, M. Robert Chartrand, le précédent plan était ambitieux et pertinent, mais les actions de mise en œuvre ont fait défaut. Il s'agissait donc pour l'avenir d'agir dans la continuité du plan de gestion 2011-2018. La FédéCP s'était préparée à l'élaboration du plan à l'aide d'un sondage auprès des chasseurs.

Voici les principales idées ressorties de ce sondage :

- Ouverture de la chasse à l'écureuil, au raton laveur, au lynx, au renard roux et au Cormoran à aigrettes dans toutes les zones de chasse de la province.
- Que le plan de gestion soutienne tout plan d'aménagement qui pourrait être élaboré afin d'assurer la croissance de la population de perdrix grise.

- Que le MFFP s'assure qu'un projet pilote concernant le partage du territoire entre chasseurs avec chiens et piégeurs aura lieu dès 2022 dans certains territoires structurés.

Le MFFP a utilisé le même processus de consultation que pour l'élaboration du plan de gestion de l'orignal, c'est-à-dire une démarche occultant la présentation de données et se basant sur la perception des chasseurs et des organisations.

La démarche d'actualisation se poursuit à ce jour et le résultat du nouveau plan de gestion reste à être produit.



CERF DE VIRGINIE

Plan de gestion 2020-2028

Comme tous les plans de gestion, celui du cerf de Virginie 2020-2028 a été bâti sur des bases scientifiques. Malgré tout, des voix se sont élevées dès sa mise en application pour dénoncer les possibles effets catastrophiques chez les populations de cerfs de la province. Comme le processus d'élaboration du plan de gestion du cerf de Virginie s'était fait selon une démarche scientifique et consultative, la FédéCP est satisfaite de la mise en place du plan de gestion, et ce, malgré le fait que certaines de nos demandes n'ont pas été retenues. Nous comptons sur la possibilité de débattre à nouveau ces points à la révision de mi-plan.

Rappelons que l'élaboration de ce plan a été menée par une équipe spécialisée du gouvernement qui avait établi des objectifs, des orientations et des balises reposant sur des bases scientifiques. S'en est suivi un processus consultatif au cours duquel les partenaires membres de la Table nationale de la faune ont consulté leurs membres respectifs dans toutes les régions du Québec. C'est après l'arrimage entre les propositions des scientifiques et les besoins de ces partenaires que le plan de gestion a été mis en place.

La FédéCP a rappelé dans sa sortie publique que la faune doit être gérée de façon scientifique et consultative avec les partenaires en se basant sur une vision à long terme. Les émotions et les perceptions n'ont pas leur place dans la gestion. Au cours des dernières décennies, les ministères québécois qui ont été responsables de la gestion de la faune exploitée ont mis en place une série de plans de gestion qui ont démontré une bonne efficacité à assurer la pérennité des espèces.

Puisque le sujet de la pertinence des plans de gestion étant d'actualité, M. François Lebel, coordonnateur provincial de la gestion du cerf pour le MFFP, a été invité à animer une conférence lors de notre congrès annuel 2021. M. Lebel a pu expliquer les facteurs biologiques à prendre en compte lors de l'élaboration d'un plan de gestion, mais aussi les contraintes légales et sociales que doit respecter un plan de gestion.

Référence : Communiqué - L'IMPORTANCE DE RESPECTER LES PLANS DE GESTION DE LA FAUNE — 4 octobre



Restriction sur la taille légale des bois

Le projet de chasse expérimental avec restriction sur la taille légale des bois (RTLB), qui était prévu sur cinq ans dans les zones 6 sud et 6 nord, s'est terminé à l'automne 2021. C'est donc avec impatience que nous attendons la publication du rapport qui sera produit à l'automne prochain par le MFFP à ce sujet. Jusqu'à maintenant, aucun commentaire n'a été diffusé de la part des autorités; le mot d'ordre était d'attendre la fin du projet et l'analyse de l'ensemble des données qui ont été recueillies au fil des cinq années du projet avant de voir quels ont été les effets de cette mesure sur la population de cerfs.

Comme la FédéCP a été l'instigatrice de l'inclusion du principe de la RTLB au plan de gestion 2010-2017, le ministre a acquiescé à notre demande de donner suite dans les plus brefs délais à la possibilité d'ajouter la RTLB parmi les outils disponibles pour gérer les populations de cerfs de la province, bien entendu là où cela serait approprié, à la lumière des résultats du projet expérimental. Malgré les changements imposés par la RTLB dans leurs habitudes, les chasseurs ont été enthousiastes devant ce projet et nous sommes convaincus que d'autres zones de chasse profiteront bientôt de la RTLB. La FédéCP est fière d'avoir été le porte-flambeau de ce projet.



OISEAUX MIGRATEURS

Intervention auprès du SCF pour l'équité des chasseurs

Le Service canadien de la faune a sollicité les commentaires de notre fédération au sujet d'une modification réglementaire visant à devancer d'une semaine la date d'ouverture de la chasse aux canards dans l'archipel des îles comprises dans la MRC de Montmagny. Cette modification, demandée par la Fédération des pourvoies du Québec, avait comme objectif d'offrir plus d'occasions de chasse au canard à marée haute les fins de semaine avant l'arrivée de la Grande Oie des neiges.

À la suite d'une consultation au sein de notre organisation, nous nous sommes opposés au changement proposé parce que nous souhaitons que l'application des règles demeure équitable pour tous les chasseurs. Il faut éviter le déclenchement d'une série de demandes de chasseurs voulant un avantage par rapport aux autres.

La consultation, notamment auprès du comité Oiseaux migrateurs qui regroupe des sauvaginaires d'expérience, dont certains connaissent très bien la région concernée, a mené à trois arguments principaux :

- Même s'il est vrai que le succès lors de l'ouverture de la période de chasse dépend grandement des marées, ce phénomène est présent sur une bonne portion du fleuve Saint-Laurent se trouvant à l'intérieur du district de chasse F, les chasseurs sont habitués à composer avec cette situation.
- Il est aussi vrai que l'expérience de chasse est plus difficile à marée basse, mais il s'agit d'un choix personnel de ne pas exploiter cette possibilité. Toutes les chasses comportent leurs inconvénients et il appartient à chacun de faire ses choix.
- Nous notons aussi que ce sont les pourvoyeurs eux-mêmes qui choisissent de cesser de chasser les canards tôt en saison afin de protéger leur saison de chasse à l'oie des neiges. Encore ici, il est courant pour les chasseurs de faire des choix.

Lettre de demande au SCF pour préparer la chasse à la grue

Étant donné que le nombre de Grues du Canada croît chaque année et que nous avons un fort intérêt pour l'ouverture de cette chasse, nous avons fait une demande au SCF pour qu'il entreprenne dès maintenant des actions en vue d'établir le système de permis de chasse répondant aux conditions requises par le plan de gestion.

La FédéCP s'intéresse à l'accroissement du nombre de grues. Le phénomène de l'accroissement de certaines populations auquel nous assistons depuis quelques années touche de nombreuses espèces et il se pourrait fort bien que la grue suive cette tendance. Pour plusieurs raisons connues, la chasse est l'outil de gestion préconisé et son ouverture offrirait du même coup une nouvelle expérience de chasse au Québec.

Présentement, le plan de gestion de la population de l'est de Grues du Canada prévoit une stratégie de récolte dont l'objectif est d'établir des lignes directrices afin de coordonner la gestion de la chasse entre le Canada et les États-Unis. Cette stratégie prévoit l'utilisation, par les provinces ou les États qui pourraient se prévaloir de l'opportunité de chasser la grue, d'un système de permis devant être approuvé par les conseils des voies migratoires de l'Atlantique et

du Mississippi. Nous ne croyons pas que notre demande soit trop hâtive puisque la mise sur pied d'un tel système demandera quelques années.

Ajoutons que notre intérêt pour la chasse est alimenté par le fait que trois États américains, l'Alabama, le Kentucky et le Tennessee, permettent la chasse sur la population de grues de l'est, la moins abondante des deux populations qui fréquentent le Québec.

Parallèlement à ce dossier, nous avons appris que l'État du Wisconsin considérait lui aussi la possibilité d'instaurer une chasse à la Grue du Canada, possiblement dès l'automne 2022. Un projet de loi a été déposé à cette fin au sénat de cette juridiction en octobre dernier. Nous retenons de cette annonce que le Wisconsin, tout comme les États du Kentucky, du Tennessee et de l'Alabama, dans lesquels se tiennent des périodes de chasse à la grue, considère que les populations sont en croissance suffisante pour en permettre la chasse, en accord avec le plan de gestion 2010 du conseil des voies migratoires du Mississippi et de l'Atlantique. Le SCF a été interpellé à ce sujet; il est particulier de voir que les Américains chassent la Grue du Canada, alors que nous ne le pouvons pas.

COUVRE-FEU : DEMANDE AU MSP D'AUTORISER LA CHASSE AU DINDON ET À L'OIE DES NEIGES

C'est pour tenter d'aider les adeptes de chasse à la Grande Oie des neiges et au dindon sauvage qui étaient limités par le couvre-feu que la FédéCP avait préparé deux documents à l'intention des autorités policières. Ces documents expliquaient la nécessité de contrôler certaines populations animales ainsi que les méthodes de chasse impliquant de s'installer à son poste d'affût avant l'aube.

Chaque chasseur demeurerait responsable de sa décision de se déplacer ou non pendant le couvre-feu et, advenant une arrestation, la décision finale quant à la nécessité du déplacement demeurerait à la discrétion des policiers. L'initiative visait à appuyer les chasseurs qui ont pu être tentés de poursuivre leurs activités, sachant bien qu'ils ne représentaient pas des facteurs de propagation du virus.



SORTIE PUBLIQUE AU SUJET DE LA CHASSE EN MILIEU PÉRIURBAIN

La nouvelle de l'abattage des cerfs en surpopulation dans le parc Michel-Chartrand de Longueuil a fait ressortir l'importance cruciale d'une gestion adéquate de certaines espèces fauniques. La FédéCP a publié un communiqué et une lettre d'opinion dans le Journal de Montréal afin de faire valoir la chasse comme outil de gestion.

La FédéCP a rappelé que les chasseurs, encadrés par des mesures adaptées à la chasse dans un milieu hautement fréquenté, font partie d'une solution durable, non seulement dans le parc qui a fait les manchettes, mais dans tous les milieux périurbains. La chasse devrait être utilisée comme outil de gestion des populations afin d'éviter d'en arriver à des situations irréversibles comme c'est le cas dans le parc de Longueuil.



Référence : Communiqué - LA CHASSE : UN OUTIL DE GESTION À PRIVILÉGIER — 30 novembre



MODIFICATION DANS LA SECTION CHASSE DU SITE QUEBEC.CA

Au cours de l'automne 2021, nous avons constaté que le site Internet du gouvernement du Québec (Quebec.ca) indiquait que les municipalités de la province ont la possibilité d'édicter des règlements pouvant interdire la chasse.

En effet, on pouvait y lire les informations suivantes :

La chasse est restreinte ou même totalement interdite dans certaines municipalités alors que d'autres réglementent la décharge d'armes sur leur territoire.

Avant de pratiquer votre activité, informez-vous auprès de la municipalité dans laquelle vous souhaitez aller chasser.

Selon les spécialistes des questions légales du Ministère, le seul pouvoir des municipalités en matière de chasse était de pouvoir instaurer des règlements concernant les armes à feu, mais non sur la chasse proprement dite. Dans l'objectif de ne laisser aucun doute quant à l'impossibilité pour les municipalités de réglementer la chasse, nous avons demandé une vérification au sujet de cette information. On nous a informés que des modifications seraient apportées à Quebec.ca afin d'éviter les malentendus.

Lettre d'appui au Club canadien des Chiens de rouge du Hanovre et de Bavière

La FédéCP a pris connaissance de l'intérêt du Club canadien des Chiens de rouge du Hanovre et de Bavière à faire progresser la présence des races de chiens de rouge de Hanovre et de Bavière au Québec. C'est pourquoi nous avons offert à cet organisme une lettre d'appui en lien avec sa demande de reconnaissance auprès du gouvernement fédéral.

Cet appui s'inscrit dans notre volonté de promouvoir la recherche de gibiers blessés avec des chiens auprès des chasseurs. Pour notre fédération, l'arrivée de nouvelles races de chiens spécialisées pour la recherche de gibiers blessés ou perdus est intéressante puisque cela fait croître cette pratique, un outil important dans la gestion des populations de grands gibiers. La FédéCP croit vraiment à la recherche de gibiers blessés avec des chiens et elle a même inclus des informations à ce sujet dans les formations du programme PESCOF.

En ce qui concerne plus précisément la reconnaissance auprès du gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux, nous y voyons un aspect important pour préserver la valeur de ces races, pour en maintenir l'intégrité et pour assurer la meilleure contribution possible de ces chiens à la recherche de gibiers blessés ou perdus.





RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE

DEMANDE DE RETIRER LE BAR RAYÉ, POPULATION DU FLEUVE, DE LA LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL

En mai, la FédéCP a envoyé une lettre à M. Jonathan Wilkinson, alors ministre de l'Environnement et du Changement climatique, pour lui demander de retirer le bar rayé de la Liste des espèces en péril au Canada.

Cette correspondance était justifiée par le fait qu'en novembre 2019, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a annoncé que, contrairement à ce qui avait été admis depuis plusieurs années, le bar rayé, population actuelle du fleuve Saint-Laurent, ne peut être considéré comme issu de la population historique disparue dans les années 1960. Il y a donc deux populations distinctes : la nouvelle qui a été réintroduite à partir de 2002 et la population historique à laquelle le COSEPAC a attribué le statut d'espèce disparue.

On peut conclure que la population actuelle se retrouve par méprise sur la Liste des espèces en péril.

Cette situation doit donc être corrigée et le bar doit être retiré de cette liste. En considérant le portrait d'occupation du fleuve par le bar et les signalements de l'espèce, le bar est non seulement loin d'être en danger, mais plutôt le futur roi de cet écosystème. Le fait de ne pas agir rapidement a pour effet de maintenir une pression sur les autres espèces qui occupent les mêmes milieux que le bar. Le ministre Wilkinson a pourtant refusé notre demande.

Bizarrement, en juin 2021, le rapport final de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada concluait que la réalisation du projet Laurentia, le projet d'agrandissement du port de Québec, était susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs, dont certains sur le bar rayé qui se trouve sur la Liste des espèces en péril du Canada. Pourtant, comme mentionné plus haut, selon le COSEPAC, le bar du fleuve n'a maintenant plus

aucune désignation d'espèce en péril. On utilise donc à tort le bar pour empêcher la réalisation de Laurentia et on prive des milliers d'adeptes de pêche d'une ressource qui pourrait être exploitée. De plus, en janvier dernier, Pêches et Océans Canada a annoncé par la voie de la Gazette officielle, un arrêté ministériel en vertu de la Loi sur les espèces en péril visant la protection de l'habitat essentiel du bar rayé de la population du fleuve Saint-Laurent.

Autre incidence de la présence du bar sur la Liste des espèces en péril, le comité de rétablissement piloté par le MPO est toujours actif. Pour respecter les engagements édictés dans le Programme de rétablissement, des études se poursuivent au sujet du chevauchement des populations du fleuve et du golfe, de la dynamique de la population, de recherche d'habitats de reproduction, du suivi des jeunes de l'année et sur la mortalité hivernale des juvéniles. Au-delà des études, il faut rappeler que l'objectif initial du rétablissement du bar il y a 20 ans était le retour de la pêche sportive.

Référence : Documentation – Lettre au ministre Wilkinson au sujet du retrait du bar rayé de la Liste des espèces en péril





DEMANDE DE PARTICIPATION À UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LE BAR, POPULATION DU SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

Lors de la rencontre du comité d'exploitation du bar du golfe du Saint-Laurent du 9 février 2021, le MFFP nous apprenait que Pêches et Océans Canada voulait procéder à la création d'un groupe de travail sur la Stratégie de pêche en conformité avec l'approche par précaution pour la population de bar rayé du golfe du Saint-Laurent.

À l'invitation du MFFP, nous avons demandé une place, comme représentants du Québec, à ce groupe de travail principalement composé de représentants des provinces maritimes. Notre objectif est d'aider à y faire cheminer les attentes des pêcheurs sportifs de notre province et de travailler à y faire valoir leurs intérêts.

Une première rencontre à laquelle a participé M. Alain Cossette a eu lieu à l'automne. Celle-ci avait comme objectif d'offrir au MPO la chance de rencontrer tous les intervenants afin de faire la sélection d'un groupe de travail restreint. Nous avons manifesté notre intérêt à faire partie de ce groupe et sommes toujours en attente d'une décision.

La FédéCP a un intérêt marqué pour cette espèce et tient à faire partie du groupe de travail. Nous suivons de près toutes les orientations prises par rapport à la gestion du bar du golfe et nous sommes assidus au groupe de travail sur l'exploitation du bar rayé de la population du golfe du Saint-Laurent formé par le ministère en 2013. Afin de contribuer à la pêche durable de cette espèce, nous avons déployé, en 2016, en partenariat avec notre régionale de la Gaspésie, une campagne d'affichage dont les objectifs étaient de sensibiliser les pêcheurs aux modalités de pêche au bar rayé, de contribuer à la gestion durable de l'espèce et de favoriser les bonnes pratiques de remise à l'eau du bar rayé.

Éventuellement, nous pourrions devenir des partenaires en mesure d'accomplir au Québec certaines des actions qui pourraient découler de ce regroupement.



ESPÈCES EN PÉRIL : RÉPONSE AU MPO AU SUJET DU SAUMON ET DU BAR RAYÉ

Pêches et Océans Canada a consulté la FédéCP pour savoir si notre opinion avait changé par rapport à la possible inscription du saumon atlantique et du bar rayé du sud du golfe du Saint-Laurent. Dans les deux cas, nous croyons que le cadre législatif en place est suffisant et qu'il n'est donc pas nécessaire de les placer sous la protection supplémentaire des espèces en péril.

Bar rayé du sud du golfe du Saint-Laurent

Pour ce qui est du bar, notre crainte est de voir ce créneau de pêche sportive pris dans un cadre de protection empêchant sa pleine mise en valeur. Présentement, la gestion de cette ressource est appliquée de façon rigoureuse par le gouvernement du Québec et ses partenaires. Le Québec développe actuellement une expertise extrêmement solide concernant la gestion de ce poisson et la FédéCP est convaincue qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer d'autres mesures légales afin d'en améliorer la situation.

Selon Pêches et Océans Canada, à la fin des années 1990, la population du sud du golfe se situait entre 3000 et 5000 individus. Depuis cette époque, après l'arrêt des pêches sportives et commerciales, la population s'est rétablie à quelques centaines de milliers d'individus. La FédéCP est convaincue qu'un interdit définitif de pêche commerciale sur cette espèce est la clé de sa pérennité. En conséquence, il ne nous apparaît pas justifié d'appliquer un cadre de protection supplémentaire qui signifierait l'arrivée de mesures de conservation inutilement restrictives pour les pêcheurs sportifs.

Il ne faut pas non plus oublier qu'une pêche commerciale autochtone expérimentale est présentement autorisée par le MPO. Le quota annuel a été établi à 50 000 poissons, mais le MFFP estime à 25 000 les débarquements. Le MPO n'entend pas modifier cette limite avant d'avoir déterminé les impacts de la pêche commerciale sur la population.



Saumon atlantique

Pour le saumon atlantique, nous croyons que la stratégie québécoise est plus efficace pour régler les problèmes que le zonage proposé par la Loi sur les espèces en péril, qui ne fait pas de distinction entre les populations de saumon qui se portent bien et celles qui se portent moins bien.

Dans notre province, tout est mis en œuvre pour la sauvegarde du saumon et il y a longtemps qu'on applique une gestion rivière par rivière qui permet de suivre attentivement chaque population. Le Québec maintient aussi un cadre réglementaire serré et différentes organisations s'impliquent dans l'aménagement des rivières ou dans l'acquisition de connaissances. Le plan de gestion mis en place en 2016 met l'accent sur le suivi scientifique de chacune des rivières afin d'en ajuster en continu le mode de gestion.

Par ailleurs, le remplacement du cadre de gestion actuel par un autre ne changerait pas grand-chose aux menaces qui pèsent actuellement sur les populations de saumons. De l'avis des scientifiques, le principal problème du saumon est la mortalité naturelle qui survient en mer et qui a augmenté au cours des 20 à 30 dernières années, et qui est possiblement liée à des changements climatiques qui surviennent dans l'Atlantique Nord.



FORUM D'ACTION SUR L'EAU : PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LACS

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques du Québec (MELCC) a mis sur pied le Forum d'action sur l'eau, un groupe de travail dont le mandat principal est de favoriser la concertation des principaux acteurs de l'eau afin d'assurer la préservation de cette ressource pour le futur.

Le MELCC n'a pas retenu la participation de la FédéCP pour ce forum, malgré tous les projets que nous avons réalisés en matière de gestion et de protection de cette ressource depuis 1946. Cependant, après maintes représentations, la FédéCP a tout de même réussi à obtenir une présence à ce groupe de travail sur les lacs dont le mandat sera de proposer des actions concrètes prioritaires pour la protection et la gestion intégrée des lacs. Le groupe devra aussi travailler à la concertation des principaux acteurs et à l'amélioration de la circulation de l'information auprès du public.

Ainsi, nous sommes en mesure de faire valoir nos préoccupations, en particulier celles qui concernent l'accessibilité aux plans d'eau, un des dossiers importants de notre fédération. La problématique de l'accès aux plans d'eau en milieu municipalisé, là où des lacs entiers sont enclavés par la privatisation des terrains riverains, nuit à la pratique et au développement de la pêche sportive et de la chasse.

La FédéCP a aussi réussi à intégrer le groupe de travail Sensibilisation qui devrait entamer ses activités plus tard en 2022.



ACTIONS LIÉES AUX ENJEUX POLITIQUES

DES GAINS DANS LA MISE À JOUR DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

En participant de façon active aux consultations sur le projet de loi 88, la FédéCP a réussi à convaincre les parlementaires d'apporter quelques modifications importantes à la version finale du projet de loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune adopté par le Parlement du Québec.

Notamment en déposant un mémoire et en participant à une audition à la commission des Transports et de l'Environnement (CTE), la FédéCP s'est assurée que les modifications proposées dans le projet de loi seront pertinentes à la conservation de la faune, à sa mise en valeur ou à la sécurité des personnes, et qu'elles ne constituent pas un frein à la pratique de la chasse et de la pêche.

L'esprit général du projet de loi était de cibler les braconniers et d'établir un cadre sévère d'amendes pour les personnes prises en infraction. Ce faisant, on imposait d'inutiles restrictions pour la vaste majorité des utilisateurs qui sont respectueux des règlements. C'est à l'aide d'une analyse attentive et méticuleuse menée par messieurs Gaston Cayer et Gaétan Hamel, représentants de la région de la Capitale-Nationale, que la Fédération a rédigé un mémoire qui a capté l'attention de la CTE et qui a permis de faire alléger certains libellés initialement prévus au projet.

Au terme de l'exercice, la principale modification obtenue a fait en sorte que les amendes ne seront plus enchâssées dans la loi et que la modulation des montants d'infraction se fera par voie de décret. Les autres principales

modifications concernent les conséquences de la possession de gibier ou de poisson à la suite d'une infraction mineure, et le règlement sur la recherche de gibier la nuit à l'aide d'appareils d'éclairage.

Précisons que la LCMVF stipule maintenant qu'il est interdit d'être en possession d'une arbalète armée à bord d'un véhicule, même si la rampe ne contient pas de flèche. La FédéCP avait demandé le retrait de l'article 30 du projet de loi traitant de ce sujet en expliquant qu'il n'y avait pas de problème de sécurité connu à cet égard.

Le projet de loi adopté permettra aussi l'édiction de règlements au sujet de la recherche de gibiers blessés qui amélioreront sensiblement les conditions de la recherche de gros gibiers avec des chiens ainsi que les conditions selon lesquelles une personne pourra achever un gibier blessé, de jour comme de nuit.

Mentionnons que la dernière modernisation concernant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune était survenue en 2009.

Référence : Mémoire sur le projet de loi 88





PARTICIPATION À LA DERNIÈRE PHASE DE CONSULTATION SUR LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA FAUNE

C'est au début de l'année 2021 que le MFFP devait finaliser, pour une application à l'échelle du gouvernement du Québec, la Politique gouvernementale sur la faune. La réalisation de cette importante politique, que la FédéCP réclame depuis de nombreuses années, était sur la bonne voie puisque l'équipe chargée de sa création avait soumis une première ébauche au cours de décembre 2020. Cette équipe travaillait sur ce projet depuis plus d'un an et avait procédé à une tournée provinciale et consulté tous les intervenants concernés afin d'élaborer la politique la plus adaptée à la réalité québécoise. Le document présenté renfermait bon nombre des attentes exprimées par notre milieu lors des consultations préliminaires.

Pourtant, malgré tout le travail accompli par la FédéCP et le porteur de dossier, M. Jean Fink, ce projet n'a toujours pas été mené à terme. La FédéCP souhaite que le processus soit bientôt achevé pour que cette politique consolide la place de la faune exploitée et des activités de prélèvements fauniques dans toutes les décisions gouvernementales qui les touchent.



Références : Communiqué – Arrêter la chasse dans la réserve La Vérendrye : une mesure injustifiée – 7 septembre

Communiqué – La FédéCP dénonce l'entente de moratoire sur la chasse à l'orignal dans la réserve faunique La Vérendrye – 1^{er} juin

Communiqué – Entente de moratoire sur la chasse à l'orignal dans la réserve faunique La Vérendrye : La FédéCP, la FTGQ et le Réseau Zec s'inquiètent du précédent créé – 8 avril



MORATOIRE INÉQUITABLE SUR LA CHASSE DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE LA VÉRENDRYE

À l'automne 2021, une entente de moratoire sur la chasse à l'orignal a été conclue dans la réserve faunique La Vérendrye. Ce moratoire s'applique aux chasseurs non autochtones seulement.

La FédéCP estime que le processus mis en place pour améliorer la population d'orignaux à la réserve de La Vérendrye est injustifié, qu'il est inéquitable pour les chasseurs québécois et qu'encore une fois le ministre responsable des Affaires autochtones a pris une décision purement politique incompatible avec les règles biologiques avec lesquelles il est habituel de gérer la faune. La FédéCP estime aussi que le ministre a créé un précédent qui risque d'ouvrir la voie à d'autres actions d'éviction pour les prochaines années et contre lesquelles il faudra réagir avec vigueur.

Cette position a été exprimée à de nombreuses reprises, par voie de communiqués, en plus des nombreuses lettres ouvertes adressées au premier ministre en 2020 et signées par les partenaires fauniques.

Si on se fie aux chiffres dévoilés par le MFFP concernant la gestion de la chasse dans cette réserve, la situation, sans être optimale, n'est tout de même pas catastrophique au point d'y interdire toute chasse. Aucun indicateur biologique du MFFP ne démontre la nécessité d'une décision aussi radicale qui bafoue les droits de nombreux chasseurs québécois.



QUESTIONS AUX PARTIS POLITIQUES À LA VEILLE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Le Collectif national pour la chasse et la pêche (CNCP) est composé de regroupements de chasseurs et pêcheurs de partout au pays, incluant notre fédération, qui ont collaboré pour établir les priorités nationales à la veille des élections fédérales de 2019. Ce collectif s'est remis en action en 2021, à la veille des élections de septembre, en sollicitant des réponses à des questions sur des enjeux fauniques canadiens auprès des principaux partis politiques. Le Parti libéral, le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique ont fourni leurs réponses, mais pas le Bloc Québécois.

La promotion de la chasse, de la pêche et du piégeage, la politique sur les armes à feu, la maladie débilissante chronique des cervidés, le financement stable des actions de conservation et les espèces aquatiques envahissantes constituaient ces enjeux. Les chasseurs et les pêcheurs ont pu prendre connaissance des commentaires des partis avant de passer aux urnes.

Le CNCP a aussi attiré l'attention des partis sur une importante recommandation, soit le rétablissement du comité consultatif sur la chasse et la pêche qui existait

il y a quelques années. Ce comité aurait pour mandat de discuter des enjeux et d'offrir des conseils au gouvernement du Canada sur des politiques, programmes et activités variés en lien avec la conservation de la faune, particulièrement la faune halieutique et cynégétique. Un des objectifs primordiaux du comité serait de soutenir le gouvernement dans le développement d'une stratégie nationale sur la chasse, la pêche et le piégeage.



PARTICIPATION À L'ANALYSE DE L'ENCADREMENT DU LOBBYING AU QUÉBEC

La FédécP a été invitée, en septembre, à participer à un entretien avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre d'un projet d'analyse de l'encadrement du lobbying au Québec. Cette étape s'inscrit dans les démarches qui ont suivi l'annonce d'un projet de loi en 2015, qui exigeait entre autres des OBNL qu'ils s'inscrivent au registre des lobbyistes. Ce projet de loi avait vivement été dénoncé par les OBNL, dont la FédécP. Le Commissaire au lobbying du Québec (CLQ) avait alors entamé une étude sur l'assujettissement des OBNL aux règles d'encadrement prévues dans Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying.

Des suites de cette étude, le CLQ a demandé l'avis de l'OCDE, un organisme qui offre des recommandations de bonnes pratiques de lobbying aux pays membres à l'échelle mondiale. L'OCDE a donc mis en place le projet « Poursuivre le développement d'une culture de transparence et d'intégrité des activités de lobbying au Québec » au cours duquel la FédécP a été invitée à se prononcer.

Les principaux points qui avaient été soulevés dans le mémoire produit par la FédécP en 2016 ont été rappelés pendant cet entretien, c'est-à-dire que les OBNL comme le nôtre ne travaillent pas dans un intérêt lucratif, mais dans l'intérêt du bien commun. En assujettissant les organisations dont le travail est majoritairement accompli par des bénévoles au même encadrement que les lobbyistes, les capacités d'action seraient sévèrement amputées, sans compter que les bénévoles, dont le recrutement et la rétention constituent déjà un enjeu majeur dans notre milieu, seraient fortement démobilisés. Le rapport est attendu.

CONSERVATION DE LA FAUNE ET MISE EN VALEUR



ACCÈS AU TERRITOIRE ET PARTAGE

Lettre ouverte sur l'accès aux plans d'eau

Le 22 juillet 2021, le Collectif pour un accès équitable aux plans d'eau publics a publié une lettre ouverte réclamant du gouvernement du Québec qu'il agisse immédiatement afin de redonner aux Québécois l'accès aux plans d'eau publics de la province. Les actions demandées comprenaient entre autres de construire des rampes de mise à l'eau et des stations de lavage, ainsi que de réserver des espaces de terrains publics pour donner accès aux plans d'eau.

Ces demandes sont justifiées par une accessibilité aux plans d'eau publics constamment réduite, que ce soit à cause des tarifs trop

élevés ou des accès réservés aux résidents. Malgré la politique nationale de l'eau adoptée en 2002 et la promesse électorale de la CAQ de redonner l'accès aux plans d'eau à la population en 2018, la situation n'est toujours pas réglée.

Le socle juridique des revendications du Collectif est solide et se fonde sur les droits constitutionnels. La Constitution, loi fondamentale du Canada, établit le partage des pouvoirs et donne au gouvernement fédéral la compétence sur la navigation et les navires. Or, les droits constitutionnels des usagers sont constamment bafoués

parce que trop nombreuses municipalités qui restreignent ou suppriment les droits d'accès des usagers aux plans d'eau.

Rappelons que le Collectif regroupe l'Alliance de l'Industrie nautique du Québec, l'Association des pêcheurs sportifs du Québec, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Canot Kayak Québec, Eau vive Québec, ainsi que Voile Québec. Il est soutenu par plus d'une centaine d'organismes et d'entreprises industrielles et commerciales de la province.

Référence : Lettre ouverte sur l'accès aux plans d'eau – 23 juillet



Suivi auprès du MFFP sur la cohabitation entre chasseurs avec chiens et piégeurs

En septembre 2019, la FédéCP, accompagnée de la FTGQ, a rencontré des représentants du MFFP afin de discuter d'un projet ayant comme objectif de trouver des façons de minimiser les dangers pour les chiens de chasse dans les secteurs où opèrent des piégeurs, en terres publiques. Le projet intéressait également des représentants de zecs.

Il avait été déterminé à ce moment qu'une des possibilités pouvant améliorer la sécurité des chiens serait que les chasseurs avec chiens aient accès aux coordonnées des piégeurs d'un secteur (fournies sur base volontaire) afin d'entrer en contact avec eux avant une sortie de chasse.

Il avait donc été proposé par le Ministère de vérifier s'il était possible d'instaurer un système de divulgation des coordonnées des piégeurs, en respectant la confidentialité requise par la loi, pour les réserves fauniques de Papineau-Labelle et Rouge-Matawin ainsi que pour la zec Batiscan-Nelson, les territoires choisis pour un projet pilote.

Jusqu'en septembre 2021, aucune suite n'avait été donnée à ces discussions. Finalement, après une relance écrite, le Ministère nous a informés que le mécanisme proposé n'était pas possible. Celui-ci nous a cependant mentionné qu'il demeurerait intéressé à participer au projet et qu'il favorise plutôt une approche préconisant une divulgation volontaire de leurs activités par les piégeurs. Le projet est présentement en élaboration et des discussions sont en cours.

Contribution à l'affiche sur l'harmonisation des activités de piégeage et de chasse

La Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec a créé une affiche avec laquelle les piégeurs pourront afficher leur présence en forêt. Les piégeurs peuvent y inscrire les informations qu'ils jugent pertinentes afin d'améliorer la communication entre les utilisateurs de la forêt, dont les chasseurs. La FédéCP a contribué à la création de cette affiche et à sa distribution en faisant la promotion dans une infolettre.

ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Myriophylle à épis

Selon l'Alliance pour un Programme national de gestion du myriophylle à épis, plus de 200 lacs du Québec sont présentement infestés par cette plante envahissante. Les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de l'Estrie sont les plus touchées. C'est d'ailleurs M. Henri Fournier, un bénévole de la région de l'Outaouais, qui couvre ce dossier.

La FédéCP a joint cette alliance parce qu'un péril réel se présente pour les activités nautiques, en particulier pour les activités de pêche sportive. Car dans un lac envahi par cette plante aquatique, l'habitat du poisson est fortement perturbé et la pêche devient parfois impossible à pratiquer.

La FédéCP et l'Alliance travaillent à la sensibilisation des citoyens et incitent le gouvernement du Québec à instaurer un programme national pour la gestion du myriophylle à épis. Quand il est implanté dans un lac, le myriophylle présente une croissance démesurée et peut finir par occuper tout l'espace. Ce qui est vraiment inquiétant, c'est qu'un fragment peut prendre racine et former un nouveau plant. Les fragments peuvent aussi s'accrocher à une embarcation, un équipement ou une remorque qu'on descend directement à l'eau et être par la suite transportés vers un autre lac où ils formeront de nouvelles colonies. Puisqu'il est généralement difficile et coûteux à contrôler, le meilleur moyen pour se prémunir du myriophylle est la prévention de la propagation par le lavage des équipements.





MALADIES DE LA FAUNE

Tique de l'orignal

Le Programme de recherche sur les relations tique-orignal-climat se poursuit et plusieurs projets de maîtrises et de doctorats sont en voie de réalisation. La FédéCP continue d'appuyer l'équipe de chercheurs qui dirige le programme et collabore avec elle en participant au financement, en participant au comité conseiller ainsi qu'en diffusant de l'information au public.

Certaines contraintes ont été imposées à l'hiver 2020-2021 par la pandémie de coronavirus, notamment l'interdiction de vol. Cette interdiction a causé le report des captures de la deuxième cohorte de veaux. Ce report n'a pas de répercussions sur les aspects scientifiques du programme puisque les actions reportées peuvent être reprises à un autre moment. Elles pourraient toutefois amener certains soucis financiers, par exemple des coûts supplémentaires occasionnés par le prolongement des bourses aux étudiants.

Le programme touche de nombreux sujets : nécropsies, examens pathologiques, évaluation de l'efficacité de l'utilisation d'un acaricide contre la tique d'hiver sur l'orignal, impact de la charge de tiques d'hiver et des conditions environnementales sur la santé des orignaux, interactions entre la tique d'hiver et les endoparasites, effets des tiques sur la condition corporelle des orignaux abattus à l'automne, effets de variables météorologiques sur la charge de tiques d'hiver des orignaux, évaluation de la possibilité de prédire la sévérité de l'infestation de la tique d'hiver sur les orignaux à court terme sur un territoire, mise en place d'un programme de science collaborative, récolte de données sur la perte de poils, etc.

Pour suivre de plus près les travaux de recherche, le site www.albipictus.com contient toutes les communications et informations relatives aux différents projets.



Maladie débilissante chronique des cervidés

Aucun changement n'est survenu dans ce dossier au cours de l'année 2021. Cependant, la FédéCP demeure à l'affût de toute nouvelle information pouvant surgir, que ce soit par rapport à la réglementation sur la chasse ou à des informations scientifiques relatives à la progression de la maladie chez les cheptels sauvages de cerfs de Virginie.

Quelques journalistes sont aussi entrés en contact avec nous afin de vérifier la nature d'information circulant au sujet de cette maladie et de son effet sur la chasse.

Cas de COVID-19 chez la faune

Après que des cerfs de Virginie infectés par la COVID-19 ont été trouvés aux États-Unis, les premiers cas ont aussi été identifiés au Québec dès décembre 2021. Comme il s'agissait des premiers cas d'infections chez une espèce sauvage, peu de connaissances sur la propagation du virus et ses répercussions étaient connues. Ces cerfs ne présentaient aucun signe de la maladie et semblaient en bonne santé.

Du côté des oiseaux migrateurs, le SCF n'a fait aucun suivi concernant la propagation de la COVID-19. Beaucoup d'études d'autres juridictions depuis deux ans ont montré que les oiseaux n'étaient pas un vecteur de transmission de cette maladie. Au tout début de la pandémie, des recherches de l'Université Laval ont permis d'échantillonner des oies des neiges en migration printanière afin de vérifier les risques de propagation du coronavirus via les oiseaux. Les tests se sont tous avérés négatifs.

Influenza aviaire

Le SCF a échantillonné 500 canards en présaison 2021 et aucun n'a testé positif à la souche H5N1 hautement pathogénique. Un premier cas de H5N1 a été détecté en Amérique du Nord (Terre-Neuve) en décembre et la situation pourrait évoluer rapidement. Le SCF est présentement en communication avec les autres ministères responsables du dossier (MAPAQ, Agriculture et Agroalimentaire Canada, etc.) pour monter des plans d'intervention et un plan d'échantillonnage. Des discussions sont aussi en cours concernant le baguage à l'aide d'appâts puisque certains croient que l'appâtage concentre les oiseaux dans un endroit et augmente le risque de transmission du virus. Il y a donc un compromis à établir entre le risque de transmission accru et le besoin d'échantillonner pour accroître le réseau de surveillance.





STRATÉGIE SUR LA GESTION DES FORÊTS

La FédéCP a fourni ses commentaires dans le cadre d'une consultation sur une éventuelle stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. Le MFFP envisage l'élaboration d'une telle stratégie parce qu'il s'est engagé à adapter ses pratiques pour gérer les risques associés aux effets des changements climatiques sur nos forêts.

Pour s'assurer que l'élaboration de cette stratégie s'exécute en partenariat avec les acteurs du milieu forestier, il a tenu l'automne dernier une consultation sur les axes et les objectifs envisagés. Comme les forêts du Québec sont des écosystèmes diversifiés et productifs qui fournissent de nombreux services écologiques qui profitent à tous, en particulier aux chasseurs et aux pêcheurs, la FédéCP a fourni ses commentaires avec enthousiasme.

Axes envisagés :

Axe 1
Des connaissances approfondies sur les effets des changements climatiques

Axe 2
Une gestion renforcée du risque lié aux perturbations naturelles

Axe 3
Le maintien de la capacité productive des forêts et des bénéfices qui y sont associés

Axe 4
Un accès maintenu au territoire

Dans les réponses que nous avons fournies à la consultation, qui prenait la forme d'un questionnaire en ligne sur le site du MFFP, nous avons insisté sur l'importance de ne jamais créer d'embûches à la pratique de la chasse et de la pêche pour favoriser l'industrie forestière. Il est possible qu'au cours des prochaines décennies la possibilité forestière soit réduite par les effets des changements climatiques. Il ne faudra alors pas adopter des stratégies de gestion favorisant la foresterie aux dépens d'autres activités industrielles, commerciales ou de loisirs. Il ne faudra pas non plus négliger l'équilibre de certains écosystèmes au profit de la matière ligneuse ni diminuer les exigences environnementales présentement en vigueur. Au contraire, afin de protéger adéquatement les écosystèmes, elles devront être augmentées et adaptées aux besoins grandissants de protection. Il faudra aussi en tout temps s'assurer que les méthodes d'exploitation des arbres ne portent pas atteinte aux cours d'eau ni à certaines espèces animales.



COMITÉS

COMITÉ OISEAUX MIGRATEURS

L'édition 2021 de la rencontre annuelle du comité Oiseaux migrateurs s'est déroulée de façon virtuelle le 31 janvier, en présence du porteur de dossier, M. Yvon Courchesne. Notons la participation de M. Mathieu Tétreault, biologiste au Service canadien de la faune, en remplacement de M. Jean Rodrigue, maintenant retraité.

Comme la pandémie de 2020 a modifié le déroulement des travaux scientifiques sur le terrain, certains suivis d'oiseaux migrateurs ont été annulés, notamment l'inventaire printanier aérien de la Grande Oie des neiges ainsi que le suivi des couples nicheurs de sauvagine

dans l'est du Canada (forêt boréale) et des basses-terres du Saint-Laurent.

Des suivis sur la bécasse d'Amérique et la Grue du Canada se sont cependant poursuivis, amenant des résultats intéressants. On nous a aussi informés que de nombreuses autres étapes scientifiques doivent encore être réalisées afin de déterminer si une chasse à la Grue du Canada pourra être ouverte.

M. Tétreault a aussi noté que le système d'analyse de l'enquête nationale sur les prises est en reconstruction. Dans les prochaines années, les chasseurs fourniront les mêmes informations qu'auparavant,

mais l'analyse scientifique sera améliorée.

Les participants ont aussi discuté du plan de gestion de la réserve nationale de faune de Cap-Tourmente et du projet d'instauration de réserves nationales de faune dans des îles du Saint-Laurent, pour lequel aucun développement n'est survenu depuis l'annonce en 2020.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité par le comité, soit de demander à la FédéCP de dresser le portrait des règles qui sont appliquées dans les autres provinces quant à l'encadrement des guides de chasse et pêche.

COMITÉ CHIENS DE CHASSE

À l'instar du comité Oiseaux migrateurs, le comité Chiens de chasse a aussi tenu son édition 2021 de façon virtuelle, le 6 mars, en présence du porteur de dossier, M. Robert Chartrand. Les principaux dossiers discutés lors de la rencontre sont les suivants.

Caudectomie pour certaines races de chiens de chasse : la décision finale de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est que la coupe de la queue des chiens de chasse ne peut se faire d'emblée, mais que les vétérinaires peuvent juger au cas par cas.

Projet pilote sur la recherche de gibiers avec des chiens : on annonce que les résultats de la première année du projet pilote n'ayant pas été probants aux yeux du Ministère, celui-ci n'a pas été reconduit. Une nouvelle mouture a cependant été adoptée à la suite de la modification de la LCMVF survenue à l'été 2021.

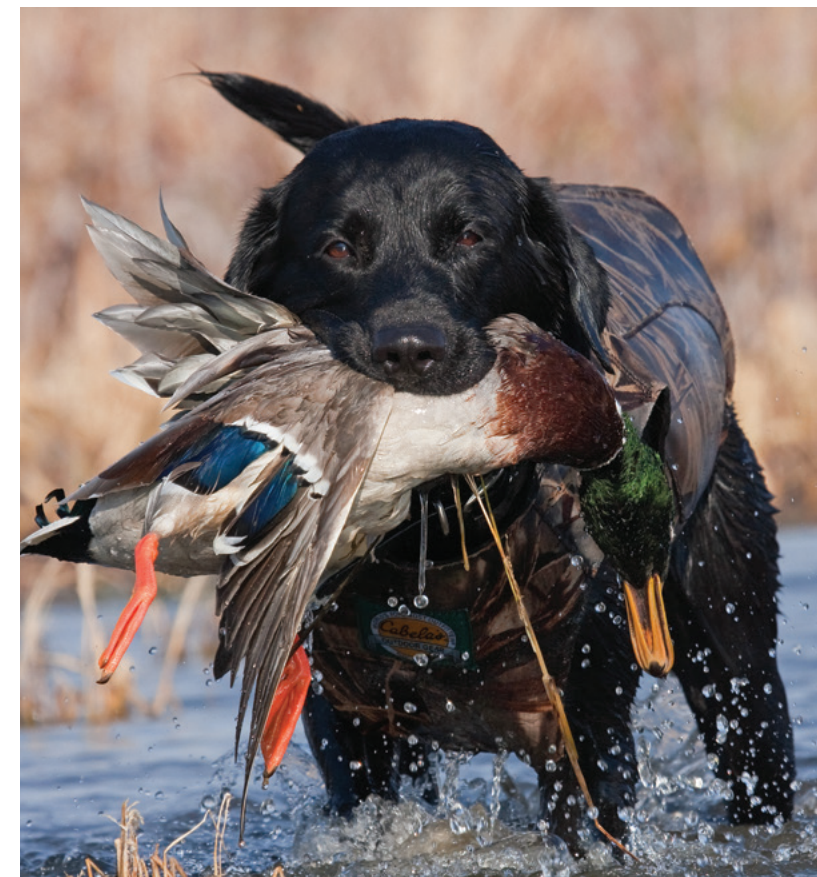
Assurance maladie/accidents pour les chiens : étant donné le peu de gens qui se sont montrés intéressés par la possibilité que la FédéCP travaille à négocier une assurance maladie/accidents à prix avantageux, il n'y aura pas de suite à cette démarche.

Accompagnement des associations pour le retour de la perdrix grise : on explique qu'un comité sera bientôt formé pour conduire ce projet. Dès la formation de ce comité, des actions pourront être entreprises en collaboration avec la FédéCP, mais il faudra attendre le nouveau plan de gestion du petit gibier pour avancer dans ce dossier.

Plan de gestion du petit gibier : Le comité commente les orientations du plan de gestion et prévoit fournir ses commentaires au moment de l'élaboration.

De plus, une conférence a été offerte par des représentants de la compagnie Royal Canin sur les facteurs qui influencent le choix de l'alimentation d'un chien : âge, types d'activités, durée et période de l'année des activités. Le choix est complexe et devrait se faire avec l'appui d'un vétérinaire. Des outils d'information à ce sujet sont disponibles sur le site de Royal Canin.

Finalement, une résolution a été adoptée demandant à la FédéCP de rédiger une lettre afin de soutenir la demande du Club canadien de Chiens de rouge du Hanovre et de Bavière pour la reconnaissance de ces races auprès du gouvernement fédéral.



RAYONNEMENT ET MISE EN VALEUR

MISE EN VALEUR DU RATON LAVEUR : DERNIÈRE ÉTAPE

Le projet de mise en valeur du raton laveur, en collaboration avec la FTGQ, s'est terminé en novembre 2021 avec la diffusion de la capsule vidéo sur la chasse au raton.

La vidéo a été vue près de 1000 fois jusqu'à maintenant et l'article de blogue à ce sujet a été consulté par 6360 personnes.

Rappelons que les quatre premières capsules de la série, sur les thèmes de l'installation des pièges, du dépiautage de l'animal, de la mise en valeur de la fourrure, et de la consommation par la présentation d'une recette à base de viande de raton laveur, avaient été diffusées à l'automne 2020.



RELÈVE À LA PÊCHE AVEC CYRIL CHAUQUET

Le concours lancé en 2019 s'est terminé en 2021 avec la remise du grand prix aux gagnants et la diffusion de la capsule vidéo.

Les participants avaient d'abord envoyé une vidéo de pêche sur le thème: Ma passion n'a pas d'âge. Les vidéos correspondant aux critères d'admissibilité ont été soumises au vote du public. Les quatre vidéos ayant reçu le plus de votes devaient se présenter au congrès pour le vote final et pour rencontrer Cyril Chauquet. À la suite de l'annulation du congrès, il a plutôt été décidé que les quatre finalistes seraient invités à la journée de pêche filmée avec Cyril.

C'est en juin 2021 que les finalistes et leurs invités se sont retrouvés à la Pourvoirie Domaine Bazinet de Sainte-Émélie-de-L'Énergie pour partager une aventure de pêche avec Cyril. Les gagnants ont pu échanger avec leur idole et entendre de nombreuses histoires de tournage.

La vidéo tournée lors de cette journée a été diffusée en décembre 2021.

CHASSEURS GÉNÉREUX

La saison 2021 de Chasseurs généreux a permis de récolter près de 7000 livres de viande qui ont été distribuées par les Banques alimentaires du Québec aux gens dans le besoin.

La campagne de promotion s'est faite sur les réseaux sociaux, sur les sites web Bell média, et dans les réseaux de nos partenaires Aventure Chasse Pêche, Sentier Chasse Pêche, Simplement Plein Air, Rendez-vous nature et Chassomaniak. La campagne a attiré environ 20 000 utilisateurs sur le site chasseursgenereux.com.



La promotion s'est basée sur le tirage d'un séjour de chasse à Anticosti, une initiative du porteur de dossier M. Bob Bélanger et d'Aventure Chasse Pêche. Sur les réseaux sociaux, la publication du tirage a atteint 60 000 personnes et a suscité près de 3000 engagements (partages, clics, commentaires).

Environ 1000 chasseurs se sont inscrits au tirage sur le site chasseursgenereux.com.

Le gagnant du tirage est M. Clarence Bélanger, du Bas-Saint-Laurent. Il a fait affaire avec le boucher Martin Pelletier du Marché Pelletier. Ce boucher fait la promotion constante du programme auprès de ses clients et a suscité la participation de centaines de chasseurs à lui seul. Il a reçu un couteau fabriqué par M. Yvon Courchesne, bénévole à la FédéCP, pour le remercier de sa contribution.

L'APPLICATION ZONE CHASSE MISE À JOUR

L'attribution des budgets Relève et mise en valeur de la faune du MFFP a été l'occasion de faire une mise à jour complète de l'application Zone Chasse pour en faciliter l'utilisation.

Les principales modifications visibles concernent l'organisation de l'information et la façon d'y accéder en réduisant le nombre de clics et en optimisant les filtres de recherche. L'ergonomie de certains outils comme les boutons sera revue pour faciliter la navigation dans l'application.

D'autres mises à jour de la technologie utilisée ont pour but de réduire certains bogues vécus par les utilisateurs. Les travaux sont toujours en cours et se termineront au cours de l'année 2022.

SAIL

NOUVEAUX PARTENARIATS

SAIL

Au printemps 2021, SAIL a contacté la FédéCP afin d'établir un partenariat basé entre autres sur la création de contenu. La première entente constituait en la production de 9 articles de blogues par la FédéCP. De son côté, SAIL a offert des avantages sous forme de rabais à nos membres, ainsi qu'une rémunération en argent et en chèques-cadeaux pour la production des articles. Cet échange était une occasion pour la FédéCP de se faire connaître en tant qu'expert du domaine de la chasse et de la pêche auprès d'une clientèle de plein air. De plus, les chèques-cadeaux ont été utiles puisqu'ils ont servi de prix de tirage et ont permis d'acheter du matériel pour l'encan Héritage faune. L'entente s'est bien déroulée et a donné lieu à une deuxième phase comprenant 9 articles supplémentaires.

Aventure Chasse Pêche

Une nouvelle entente d'envergure a été conclue avec Aventure Chasse Pêche afin de mettre en valeur l'offre de la FédéCP. Les éléments principaux de l'entente sont le tournage de capsules télévisées et leur diffusion pendant l'émission ACP ainsi que les pages de contenu dans le magazine ACP. Les membres individuels de la FédéCP reçoivent aussi le magazine pour la durée de l'entente.

DIFFUSION WEB

Les principaux outils de diffusion de nos contenus sur le web sont l'infolettre, le blogue, les réseaux sociaux et nouvellement, la médiathèque.

Infolettre

L'envoi d'infolettres s'est poursuivi au rythme de deux par mois. Le nombre d'abonnés est passé de 72 700 en début d'année à 94 200 lors du dernier envoi. Le taux d'ouverture moyen est de 18 %, ce qui est au-dessus de la moyenne générale pour tout type d'infolettres (17 %). Des mesures de nettoyage de la banque d'adresses (adresses désuètes, erronées, etc.) ont été prises en fin d'année et devraient mener à de meilleurs taux d'ouverture dans l'année à venir.

Blogue

Au cours de l'année, 20 contenus de blogue ont été diffusés et consultés en moyenne par 1500 personnes. Les sujets ayant généré le plus de trafic sont la chasse au raton laveur et la sécurité nautique.

Réseaux sociaux

La page est suivie par 25 000 personnes, un chiffre qui s'est maintenu au cours de l'année. Les meilleures actions posées sur les réseaux sociaux ont été la formation en ligne sur la carte interactive Forêt Ouverte (a rejoint près de 60 000 personnes) ainsi que le sondage sur la gestion de l'orignal (a rejoint un peu plus de 60 000 personnes).

Médiathèque

L'ensemble des vidéos produites par la FédéCP se retrouvent maintenant sur une même page appelée médiathèque. Les vidéos sont toutes hébergées sur YouTube, une stratégie qui permet de monétiser les visionnements de nos contenus. Bien que le transfert vers YouTube ait été fait en cours d'année et que les données sont donc incomplètes, notons quelques statistiques pour des fins de comparaison : la chaîne a recueilli 126 000 vues et 8000 heures de visionnement.



ÉVÉNEMENTS

Congrès en ligne

Pour la première fois, le congrès annuel de la FédéCP s'est tenu entièrement en ligne afin de respecter les mesures sanitaires en place à ce moment-là.

Les assemblées habituelles ont eu lieu par visioconférence principalement dans la journée du vendredi 16 avril et les conférences ont été diffusées sur le site web de la FédéCP le samedi 17 avril en matinée. La séance de conférences, animée par Martin Bourget d'Aventure Chasse Pêche, s'est déroulée ainsi :

- Ouverture par José Boily
- Remise des reconnaissances 2020
- Réponse aux questions des chasseurs par notre biologiste
- Atelier de call de dindon sauvage
- Conférence du MFFP : bilan de la première année du nouveau plan de gestion du cerf et bilan préliminaire du RTL

Puisque le sujet de la pertinence des plans de gestion était d'actualité, M. François Lebel, coordonnateur provincial de la gestion du cerf pour le MFFP, a été invité à expliquer les facteurs biologiques à prendre en compte lors de l'élaboration d'un plan de gestion, mais aussi les contraintes légales et sociales que doit respecter un plan de gestion.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a aussi pris le temps de s'adresser aux chasseurs et pêcheurs connectés.

La vidéo regroupant toutes les conférences, accessible sur YouTube, a été vue par 630 visiteurs pendant une durée moyenne de 30 minutes, c'est-à-dire le temps d'une conférence.



MEMBRES

MEMBRES INDIVIDUELS

Deux nouveaux avantages ont été intégrés à l'offre pour les membres individuels, soit les rabais chez SAIL et le magazine Aventure Chasse Pêche. La promotion de l'offre aux membres a été faite sur les réseaux sociaux, dans l'infolettre FédéCP ainsi que dans une infolettre spéciale envoyée aux abonnés d'Aventure Chasse Pêche. Les avantages existants demeurent, c'est-à-dire l'abonnement à Sentier Chasse-Pêche, les assurances et les rabais chez L'Équipeur et Ambulance Saint-Jean. En tout, 783 nouveaux membres ont adhéré en 2021.

MEMBRES ORGANISATIONNELS

L'année 2021 a apporté son lot de défis pour nos associations. En plus des conséquences de la pandémie avec lesquelles elles ont dû jongler, le programme d'assurance auquel adhérait la Fédération a été aboli.

La FédéCP a multiplié les démarches afin de pouvoir continuer à offrir à ses membres des assurances à prix avantageux. Malgré les efforts, le marché extrêmement difficile des assurances ne nous a pas permis d'offrir une couverture adaptée. Des alternatives ont cependant pu être proposées, et plusieurs associations ont pu adhérer

à un autre programme d'assurances offert par l'Union des municipalités du Québec. Le groupe d'assurance Boyer-Tessier a également été en mesure de proposer des assurances aux associations en ayant fait la demande.

En ce qui concerne les adhésions, la Fédération compte cette année un total de 14 nouveaux membres: 9 partenaires, 4 communautaires et 1 associatif.

SOUTIEN AUX MEMBRES

Un important projet de soutien aux associations a été mis en place afin d'offrir un appui bonifié à nos membres. Comme le contexte pandémique des deux dernières années a affecté le fonctionnement de plusieurs associations, il était impératif pour la FédéCP d'offrir une aide significative et durable.

Les associations membres ont pu bénéficier du Fonds d'aide aux associations, mis sur pied à la fin de 2020. Selon les demandes des associations, les régionales ont distribué jusqu'à maintenant 14 200 \$ pour combler certains besoins créés entre autres par l'arrêt forcé des activités en temps de pandémie.

D'un autre côté, nous avons lancé un vaste sondage à l'intention de nos bénévoles afin de bien identifier leurs besoins ainsi que leurs préoccupations. Au total, plus de 550 répondants se sont exprimés. Un rapport a été déposé, permettant de planifier différentes initiatives et de bâtir un plan d'action axé sur la vitalité des associations.

L'élément clé de ce projet est l'embauche d'une agente de projets et de soutien aux membres, qui mettra différentes actions en œuvre dans les prochains mois afin d'aider les associations et les faire rayonner. Cette ressource offrira un soutien technique aux membres, en plus de coordonner différents projets de soutien et de valorisation.

Si la plupart des projets verront le jour en 2022, certains sont déjà sur la table de travail, comme c'est le cas pour les très attendues infolettres régionales.

RECONNAISSANCE DE NOS BÉNÉVOLES

RECONNAISSANCE DES MONITEURS BÉNÉVOLES

MONITEUR NATIONAL 2021

Jules Lambert | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

La reconnaissance de moniteur national a pour but de souligner l'engagement exceptionnel et le dévouement d'un moniteur à l'échelle provinciale.

On peut dire que le récipiendaire a un carnet de route bien rempli. Il est à l'œuvre depuis 1975, dans les premières années où la formation des chasseurs a été offerte. Il a commencé en donnant le cours d'Initiation à la chasse à l'arme à feu.

À la fin des années 90, il a ajouté le cours de sécurité dans le maniement des armes à feu, puis celui de chasse à l'arc et à l'arbalète. Il est ensuite devenu moniteur pour le module sécurité nautique et finalement, il a ajouté le module CCSMAFAR à ses fonctions.

En 2017, il a été nommé moniteur régional pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et il a reçu sa médaille pour ses 45 ans de service comme moniteur. Depuis plusieurs années, il est aussi responsable PESCOF de sa région.

Sécurité nature et la FédéCP remercient Jules Lambert pour son dévouement envers les nouveaux adeptes de chasse.

MONITEURS RÉGIONAUX

Estelle Purdy | Outaouais

Adrien Bouchard | Côte-Nord

Yves Moussette | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE LA FÉDÉCP

MEMBRE À VIE

Pierre Montreuil | Outaouais

Il a joint l'Association des membres actifs d'la Gap, en Outaouais, en 1980; c'est donc le membre ayant le plus d'ancienneté. Il s'est impliqué dans l'administration et occupe maintenant le poste de président depuis 14 ans. Pierre a été l'instigateur de la participation du club à divers projets de la FédéCP tels que : le projet de fabrication d'abris pour le canard et la bécasse, la Fête de la pêche, l'introduction du dindon sauvage en Outaouais, les diverses captures et relâches de dindons sauvages pour l'expansion de l'espèce dans d'autres régions du Québec et le projet Chasse au féminin « Cerfemme » pour initier les femmes à la chasse au chevreuil et à l'ours.

Ce n'est pas tout, il est aussi moniteur PESCOF depuis 1989. Durant ses 31 années en tant que moniteur, il a enseigné à plus de 15 000 personnes.

MEMBRE HONORAIRE

Les Banques alimentaires du Québec

Partenaires du programme Chasseurs généreux depuis 2016, Les Banques alimentaires du Québec (BAQ) ont pour rôle de distribuer les dons de viande de gibier aux familles dans le besoin. La FédéCP est fière de pouvoir compter sur un réseau solide, présent à travers le Québec pour soutenir l'initiative Chasseurs généreux. En contribuant à ce programme, les BAQ participent à la promotion d'une image positive de la chasse.

Le programme Chasseurs généreux est un programme de don de viande de gibier où les chasseurs sont invités à faire don d'une partie de leur récolte par l'entremise de leur boucher certifié, un don qui est ensuite redistribué localement grâce aux multiples organismes faisant partie des BAQ.



RECONNAISSANCE D'UNE ASSOCIATION

*L'Association des Amateurs de Chasse et Pêche
Alouette de Montpellier et du lac Schryer*

L'activité de Pêche en herbe a un long historique de succès pour l'association Alouette; 2019 marquait la 21^e édition. Chaque année, de 500 à 600 personnes profitent des activités et d'un bon succès de pêche puisque l'association prend soin d'ensemencer les lacs avec quelques milliers de truites. L'organisation compte sur une soixantaine de bénévoles, en majorité des membres, qui ont plusieurs années d'expérience.

Les membres de l'Association, au nombre d'une centaine, préparent le futur en demeurant à l'affût des besoins des jeunes. Ils se sont d'abord assurés que l'Internet se rende au chalet, eh oui, c'est important! Et ils ont renouvelé le bail du sentier entourant le lac Mulet pour lui offrir une cure de rajeunissement et y développer de nouvelles activités en nature.

MÉRITAS

Bruno Beaupré | Capitale-Nationale

RECONNAISSANCE ATTRIBUÉE PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

PRIX HARFANG DES NEIGES — MFFP

L'équipe des responsables du programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune a reçu un prix Harfang des neiges, une distinction remise par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour reconnaître l'implication de bénévoles dans le domaine faunique. Bien que ce soit le prix de 2020, son annonce a été remise à 2021.

Lauréats dans la catégorie Coup de cœur de la relève-Groupe, ils se sont démarqués par une implication hors du commun favorisant la relève en matière de chasse.

Les responsables PESCOF assurent le recrutement, la formation et la coordination d'un réseau de près de 480 moniteurs répartis dans l'ensemble des régions du Québec. Par leur expertise, les responsables régionaux s'assurent que soit respecté un standard de qualité élevé dans l'enseignement prodigué aux chasseurs novices. Ils agissent comme guides et comme mentors auprès des moniteurs, qui deviennent eux-mêmes des modèles pour les nouveaux chasseurs de leur communauté.